

**Compte-rendu du GTMA
5 Mars 2019
Secrétariat permanent CCTDC**

Présents

Cedric Hardy (Arts Vivants et Départements) ; Fabrice Hubert (Arts vivants et départements) ; Jean-François Paux (CNV) ; Eva Renaud (CNV) ; Johanne Graziani (Fedelima) ; Guillaume Lechevin (Fedelima) ; Ludovic Renaud (Fedelima) ; Flavie Van Colen (Fedelima) ; Julien Pion (Ferarock) ; Alban Cogrel (FAMDT) ; Bernard Guinard (FAMDT) ; Pierre-Henri Frappat (Zone Franche) ; Isabel Dacheux (fédération EIFEIL) ; Antoine Bos (AJC) ; Anne-Marie Parein (Allumés du jazz) ; François Cotinaud (Allumés du jazz) ; Grégory Jurado (Grands Formats) ; Aude Chandoné (Grands Formats) ; Denis Talledec (culture bars-bar) ; Suzanne Combo (la GAM) ; Natasha Le Roux (HF IDF) ; Armonie Lesobre (FNEIJMA) ; Cécile Offroy (Opale) ; Vincent Rulot (SMA) ; Aurélie Hannedouche (SMA) ; Pascal Bussy (CALIF) ; Gilles Castagnac (IRMA) ; Mathieu Gaufré (conservatoire de France) ; Charlotte Delcroix (FELIN) ; Françoise Dastrevigne (conseillère en charge des enseignements en DRAC Normandie) ; Frédéric Lombard (conseiller pour les musiques actuelles en DRAC Centre-Val-de-Loire) ; Marc Lawton (conseiller musique en DRAC Pays-de-la Loire) ; Paul Vautrin (MDE/SG) ; Agnès SAAL (MDE/SG) ; Sarah Kerboua (DGMIC) ; Anne-Claire Rocton (SICA/DGCA) ; Sylvie Pebrier (SICA/DGCA) ; Elise Gouhot (DM/DGCA) ; Dominique Muller (DM/DGCA) ; Marina Watremez (DM/DGCA).

1) Présentation des travaux du GT musiques du monde et traditionnelles (Objectifs, état d'avancement du groupe de travail)

Dominique Muller (DGCA) rappelle le travail engagé au sein de la DGCA et la mise en place de plusieurs groupes de travail (sur la musique contemporaine ; sur la place de la musique dans les lieux pluridisciplinaires ; sur le Jazz). La DGCA souhaite à la fois travailler en fonction des spécificités des différents secteurs et en même temps sortir d'une logique de travail en silo. L'objectif est de travailler sur plusieurs dimensions qui traversent les esthétiques comme par exemple la transmission, la production, la diffusion... Concernant les lieux pluridisciplinaires, la DGCA organise un premier temps d'échange DRAC /DGCA pendant le festival d'Aix en Provence.

Françoise Dastrevigne (DRAC Normandie) expose l'historique de la mise en place du GT Musiques du monde et traditionnelles.

La démarche fut initiée à Arles (en 2017) avec la mise en place d'une plénière d'une journée avec les conseillers musique et en faisant un focus sur les esthétiques Musiques Traditionnelles et du monde, en soulignant les spécificités et les enjeux en cours. Alain Loiseau a souhaité continuer la dynamique lancée en créant ce groupe de travail. Celui-ci a été mis en place en 2018. Il est composé de personnes de la DGCA, de la FAMDT, de Zone Franche et des personnes qualifiés (François Gasnault, historien ; Marie-José Justamont (présidente des Suds à Arles). Pour permettre d'aborder l'ensemble des enjeux et des problématiques plusieurs auditions ont été organisés afin de soulever de nombreuses problématiques et pistes de travail :

- Les lieux, festival et territoires ;
- La question de la production / diffusion ;
- La question de la place dans les labels ;
- La question de l'international ;
- La question des enjeux de transmissions (pratiques amateurs - recherche et patrimonialisation - transmission familiale (Musique Trad'du monde) et les modes de transmission) ;
- La question de la communication et valorisation des esthétiques (en partenariat avec la DG MIC)

Aujourd'hui des préconisations sont mise en place, l'objectif sera de penser à la séquence suivante pour une fin des travaux à l'été prochain.

Pierre-Henri Frappat (Zone Franche) ajoute que la dynamique et les auditions au sein du groupe de travail soulignent un foisonnement et donnent l'impression de satellisation. Les personnes auditionnées renvoient le sentiment d'isolement, de difficulté matérielle et de précarisation. Ce sont des points saillants pendant les auditions. On constate également une écoute des lieux labellisés et d'une véritable méconnaissance vis-à-vis de nos esthétiques qui n'arrive pas à repérer les acteurs, comprendre ce qu'elle raconte et ce d'où elles viennent.

Sur le volet international deux dimensions ressortent :

- La question d'un marché et l'absence de salon professionnel en France. La question du Babel qui ressort et qui souligné l'importance que pouvait avoir cet outil structurant en terme de collaboration et de coopération.
- La question de la circulation et la question de l'accès au visa - nous constatons en effet des ressources ressource trop faible et une faible prise en compte de la problématique de l'import - lien et importance pour avoir des moyens d'accueillir.

Bernard Guinard (FAMDT) estime qu'il y a en effet nécessité de sortir du fonctionnement en silo « Musiques Trad', musiques du monde, musiques actuelles... » et de sortir de notre entre soi qui n'est plus satisfaisant. Les enjeux de sociétés sont tel qu'il est important et il paraît essentiel de débattre de ces questions ici. Ça sert à quoi cette affaire, ce groupe de travail ?

Il s'agit bien d'aboutir à des préconisations et permettre de poser ce qui paraît essentiel de voir évoluer (les points sur ce qui fonctionne, sur ce qui dysfonctionne) et enfin de voir comment d'autres dynamiques peuvent se mettre en œuvre (par les collectivités, par l'état, au plus près des territoires et de la réalité des acteurs). Comment à travers ce que nous produisons au sein du GT cela peut permettre de faire bouger des questions de sociétés qui traversent la société « *La questions des identités composites, de la diversité, la question des racines et la question des musiques du monde et du reste du monde...* ». Il s'agit d'un travail passionnant, parfois plus pénible avec des moments de friction et parfois ça bloque sur des détails.

Anne-Claire Rocton (DGCA) pose la question des effets induits, par ce travail de réflexion. Qu'est-ce que cela vient bouger ou non ?

Pierre-Henri Frappat (Zone Franche) répond que la démarche pose la question de la légitimité des aides, la difficulté de faire bouger les perceptions du côté des partenaires publics et sur l'ouverture afin de faire évoluer les perceptions vis-à-vis des acteurs et faciliter l'accès aux dispositifs, il y a une attente forte vis-à-vis des partenaires publics.

Dominique Muller (DGCA) précise que le GTMA est un espace de travail qui permet de se saisir de certaines problématiques afin de partager des questionnements au sein de plusieurs milieux et plusieurs réalités des filières. Concernant les collectivités, le souhait est également de pouvoir travailler en lien avec le CCDTC et pouvoir exprimer des choses sur la dynamique des collectivités. Pour le ministère de la culture la volonté est de permettre de traiter des sujets en transversalité.

Françoise Dastrevigne (DRAC Normandie) ajoute que le GT est crucial pour permettre la prise en compte de la diversité culturelle dans notre société et le sujet de la représentativité culturelle. Il permet de poser les choses et de montrer la partie invisible de notre société. En effet, 1/3 de la population est issue de cette diversité. Le réseau Zone Franche et la FAMDT constituent une source intéressante à l'écoute de cette mondialisation.

Guillaume Lechevin (Fédélima) précise que la Fedelima souhaite participer aux réflexions sur ces sujets considérant que les musiques actuelles regroupent un ensemble d'esthétiques, incluant le jazz, les musiques traditionnelles et les musiques du monde. Comment prendre à bras le corps cette nécessaire prise en compte de la diversité dans les politiques publiques ? Quel rôle doivent jouer les structures labellisées pour garantir une diversité ? Comment viser un équilibre entre les attentes du territoire (musiciens et acteurs) et les choix artistiques de la structure ? De nombreux acteurs s'adressent aux scènes de musiques actuelles et demandent une place mais les lieux ne peuvent répondre à l'intégralité des enjeux identifiés. Il n'est d'ailleurs pas souhaitable de faire reposer la mise en visibilité de la diversité à un seul endroit.

Il serait pertinent de parler de coopération et de l'enjeu de mise en relation des acteurs. Comment l'Etat incite à un travail collectif qui prenne en compte la diversité des acteurs locaux. Cela rejoint la question du SOLIMA qui permet de mesurer les choses (se connaître, se reconnaître, comment trouver sa place sur un territoire).

Dominique Muller (DGCA) estime qu'il faut sortir du « tout passe par les labels » - le label est un outil important de même que la question du projet artistique et culturel est importante mais il convient de travailler avec les autres acteurs non labellisés comme les festivals par exemple car de nombreux artistes trouvent des leviers via les festivals (question de la permanence, la production, ...). Les sujets sont bien au-delà des seuls labels. Il ajoute également que l'Etat ne peut pas aider tout le monde.

Bernard Guinard (FAMDT) rappelle que les musiques trad' et du monde représente moins de 5% de la programmation dans les smacs. Pour lui, il s'agit bien d'inciter et non d'imposer. Il y a tout de même une grande part de moyens concentrés sur les labels aussi l'incitation doit être forte de ce côté-là.

Anne Claire Rocton (DGCA) pose la question des effets induits par ce travail de réflexion quant à la démarche, la méthode et aux points saillants identifiés : Qu'est ce qui a bougé depuis la mise en place du GT ? est-ce que cela permet une meilleure interconnaissance ? Les manques identifiés ou les angles morts sont-ils mieux pris en compte, mieux identifiés ? Ce travail change-t-il la perception, la connaissance ?

Bernard Guinard (FAMDT) répond que la démarche en effet améliore l'interconnaissance mais il précise que celle-ci existait déjà. Ce travail permet selon lui de poser de multiples questions et de mettre des mots sur des problématiques qui n'avaient jamais été évoquées avec le ministère de la culture. Pour autant, il estime que ce n'est pas la révolution. La question des droits culturels a été « motrice ».

Pierre Henri Frappat (Zone Franche) répond que c'est difficile à apprécier à ce stade. La réflexion a permis de relier certains sujets tels que création/production ou diffusion/action culturelle. Cependant, il souligne que si la démarche est ambitieuse elle peut également générer des frustrations. En effet, il y a des enjeux et des attentes.

Anne Claire Rocton (DGCA) estime qu'il faudrait davantage poser ce qui relève de l'invisible et que le GT a permis d'identifier. Il faudrait également être plus précis sur le sens du travail entamé et pourquoi on pense que c'est le bon moment. Il conviendrait d'être davantage pédagogue et d'expliquer pourquoi l'attente est forte. Il faut expliquer les enjeux à un large public pour que les choses soient comprises, mesurées et portées. Il est nécessaire de faire le lien avec le reste du champ des musiques actuelles et les réflexions du GTMA. Il lui paraît important travailler la restitution et de transcrire dans des documents écrits tout ce qui vient d'être raconté. Si les fils sont tirés et les approches compréhensibles le travail sera mieux compris par tous.

Pascal Bussy (CALIF) propose que le disquaire day de 2020 puisse faire un focus sur ces musiques. En effet, le CALIF est en lien avec le tissu des disquaires indépendants. Il y a une année pour préparer les choses cela laisse suffisamment de temps pour quelque chose de bien.

Guillaume Lechevin (FEDELIMA) estime qu'il faudrait travailler la sémantique de manière à redéfinir les musiques dont on parle ici. Le terme de « musiques actuelles » n'est défini dans les textes que par une liste non exhaustive de genres, ce qui ne permet pas d'appréhender la réalité et la diversité des pratiques. Si, historiquement, des organisations se sont créées autour de spécificités esthétiques, le GTMA devrait être l'espace de la mise en commun.

Sylvie Pebrier (DGCA) souligne qu'effectivement il y a un réel intérêt de repenser la sémantique. L'opposition musiques savantes/ musiques actuelles est totalement obsolète. Il convient de repenser les choses du côté de l'histoire (entre institué et instituant). Il existe un réel danger lorsque les choses se figent. Il est primordial de mettre au travail le savant et le populaire. Comment collectivement nous pouvons penser les porosités et ne pas s'interdire d'en parler.

Vincent Rulot (SMA) précise que la sémantique très importante et la retravailler est indispensable. Pour lui, il serait davantage pertinent de parler « des pratiques actuelles de la musique ». Il trouve très intéressant de voir qui fait partie du GTMA de manière permanente maintenant que celui-ci a été élargi à l'ensemble du secteur des musiques actuelles. Le GTMA et chacun de ses membres pourront nourrir le débat.

Gregory Jurado (Grands Formats) souligne qu'en ce qui concerne le chantier de fusion en cours entre MNL/CDMC et MFA on parle de musiques de création... Là également, la question de la sémantique est très présente ce qui montre d'autant plus qu'elle doit être travaillée.

Dominique Muller (DGCA) estime que « musiques de création » ne veut pas dire grand-chose. La création est présente dans toutes les esthétiques musicales quelles qu'elles soient. Cette dénomination ne convient pas non plus.

Bernard Guinard (FAMDT) complète en soulignant que le terme « musiques traditionnelles » évoque parfois Vichy (tradition – traditionnelle) et déclenche beaucoup de fantasme. En Bretagne la dénomination utilisée est celle des « Musiques populaires de Bretagne » et les SMAC utilisent le mot « musiques populaires ». Dans d'autres pays d'Europe également on parle de « musiques populaires ». Il y a un vrai enjeu de son point de vue de sortir de cette vision très hexagonale.

Dominique MULLER (DGCA) estime que le terme « musiques populaires » est également complexe. Cela revient à dire qu'il existe des musiques qui ne sont pas populaires ?

Fabrice Hubert (Arts Vivants et Départements) souligne l'existence de l'ouvrage d'Agnès GAYRAUD :

https://editionsladecouverte.fr/catalogue/index-Dialectique_de_la_pop-9782707199584.html

Vincent Rulot (SMA) propose que ce sujet soit l'objet d'une prochaine réunion plénière du GTMA.

2) Présentation de la commande faite à l'inspection sur la méthodologie d'évaluation des SMAC

La présentation du travail est faite « à deux voix » par **Anne-Claire Rocton et Sylvie Pebrier (DGCA)**.

Présentation générale :

Le travail encore en cours est réalisé par trois inspecteurs de la création artistique : Philippe Berthelot, Sylvie Pebrier et Anne-Claire Rocton sur la question de l'évaluation des SMAC. Ils souhaitent pouvoir évoquer le processus et la méthode de travail qui ont guidé ce travail avec les membres du GTMA.

Ils ont fait le choix de se concentrer sur deux lieux « types » parmi les 88 labellisés implantés sur deux territoires avec des spécificités entre ville moyenne et petite agglomération avec des recompositions territoriales différentes (Pays de la Loire et Grand Est). Le choix s'est porté sur le 6 par 4 à Laval sous statut associatif et la Souris Verte à Epinal qui est une régie personnalisée. Le travail a bien évidemment associé les conseillers des Drac concernées mais également les

directeurs, l'ensemble des équipes des lieux et les différents financeurs publics.

Leur réflexion porte sur comment aujourd'hui on repense la question de l'évaluation en s'interrogeant également sur le « pourquoi » et le « comment » de cette évaluation c'est-à-dire comment on repense les textes des labels et comment on re-contextualise les musiques actuelles et les préconisations.

A partir de là, leur réflexion s'est portée sur trois niveaux :

- l'évolution vers une évaluation partagée ;
- la question de la valeur et du sens en s'interrogeant sur le lien entre économie et culture notamment ;
- comment cette évaluation peut se partager de manière plus efficace et plus efficiente entre administration centrale et services déconcentrés.

Il y a une tendance à penser la technicité de l'évaluation or il s'agit d'un acte politique. Il est important de considérer les compétences qui se sont développées à différents endroits.

Comment garantir qu'une évaluation est démocratique ? Comment garantir le pluralisme des regards, la transparence¹... ? Ces différentes interrogations font directement écho à la question des droits culturels. Le pluralisme des regards est essentiel pour amorcer un travail d'évaluation et une perspective de partage de celle-ci. Plus il y a de diversité dans un groupe et plus il y aura des chances de trouver des réponses.

La question de l'évaluation traverse plusieurs dimensions :

- la question du droit (le droit de participer à la vie culturelle et à son évaluation) ;
- les enjeux de l'économie sociale et solidaire ;
- la question de « l'empowerment »² qui permet de travailler le développement des capacités et renforcer la capacité des personnes (fiable, utile, les préconisations sont traduites dans les faits...).

Les enjeux identifiés :

Pour répondre à ces enjeux, ils ont commencé par les textes (la loi) et la dimension normative.

Le terme de label date de 2010 avec la circulaire du 31 août 2010. Auparavant, on parlait d'accréditation, d'agrément. Avec le terme label, sont arrivés des enjeux de norme, de régulation, de contrôle...Après une relecture de l'ensemble des textes, le constat est qu'il existe des différences entre les arrêtés régissant chaque label : à titre d'exemple, les droits culturels apparaissent par exemple dans l'arrêté SMAC mais pas au sein des autres arrêtés. Cela n'a pas a priori paru fondamental. Il y a donc des enjeux à re-questionner et à travailler au sein des différents labels.

Ils se sont penchés sur les bilans d'activités qui sont demandés aux SMAC en s'interrogeant sur ce qui n'a pas bien marché au travers d'une analyse de ce bilan et des pratiques. Comment ce qui est travaillé dans le cadre de l'évaluation permet de réécrire la nouvelle convention ?

Ils se sont également interrogés sur la question des indicateurs. En effet, des indicateurs ont été définis pour l'ensemble des labels mais ceux-ci ne sont pas en lien avec les textes en vigueur (Loi LCAP, les arrêtés « labels », la circulaire « Valls » de septembre 2015...).

Enfin, ils se sont intéressés au contexte et à l'histoire des musiques actuelles au sein des politiques publiques ainsi qu'aux enjeux portés par ce champ. En effet, cela est fondamental car dans le champ des musiques actuelles, les enjeux se placent à d'autres endroits que ceux du reste du champ musical.

Tout cela pose les questions suivantes :

- La démocratie locale (le travail sur le territoire et en lien avec les acteurs dans le respect de la place de chacun) ;
- La question de la gestion sonore et les pratiques à risque (la conduite des populations et des personnes dans les salles) ;
- Les enjeux culturels et esthétiques (très binaires et parfois réducteur) ;

¹ Voir le rapport de Patrick VIVERET, « L'évaluation des politiques et des actions publiques », Rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française, 1989

² Cette notion renvoie aux différents travaux de l'économiste Amartya Sen

- Les enjeux de l'économie (régulation, concentration, ...).

Ensuite, est arrivé le travail de monographie avec les deux lieux (le 6 par 4 et la Sourie Verte) pour permettre de comprendre comment ils racontaient l'ensemble du processus et du travail. Il était important de permettre de rendre plus visible le sens du projet et certaines de ses dimensions relevant de l'invisible. Il s'agissait de caractériser le quotidien et les enjeux parfois considérés minimes pour certains mais extrêmement important pour eux.

Démarche de progrès : faire évoluer les comités de suivi vers des comités d'évaluation partagée

Dans l'arrêté, il y a un comité de suivi (qui doit se réunir une fois par an) mais celui-ci est souvent un peu contraint et subi alors que l'intérêt est de vraiment rendre ce travail participatif et constructif. Il conviendrait d'en faire un espace commun pour construire ensemble ce travail d'évaluation. C'est pourquoi dans leur rapport, ils évoquent un comité d'évaluation partagée dans la logique d'observation participative et partagée.

L'auto-évaluation est constitutive du principe de dynamique continue d'évaluation. Il faut évaluer ce qui se passe dans la structure et construire une réflexion quantitative et qualitative tout en ayant une approche globale par les indices d'interconnexions. On pourrait prendre exemple sur les indices d'interconnexion définis par « paidela ». L'objectif est d'« extraire la valeur » pour valoriser l'établissement en articulant singularité et globalité.

Une première restitution a eu lieu en interne, mais il n'est pas encore totalement abouti. L'idée est de permettre de construire un nouveau référentiel en matière d'évaluation pour penser autrement et collectivement.

Vincent Rulot (SMA) s'interroge sur cette la façon de voir les choses et comment cela va pouvoir être accepté au niveau local notamment par les DRAC au sein desquelles le normatif prend souvent le pas sur le reste. Il demande où en est le Ministère concernant les indicateurs pour les labels. Il s'interroge également sur comment ce chantier pourra s'articuler avec l'observation participative et partagée qui est réalisée pour le label SMAC. Il demande s'il y a une volonté de mettre en place cette démarche sur l'ensemble des labels. Ce travail sera-t-il présenté au CCTDC (conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel) ?

Anne-Claire Rocton (DGCA) précise que la méthode va être testée afin de voir comment elle se traduit concrètement. Cette démarche de repenser l'évaluation est un enjeu politique car l'évaluation est considéré comme un enjeu de pouvoir. Ce chantier n'est pas simple au sein des services du Ministère de la culture. Il y a des résistances à faire évoluer nos manières de penser. La grande crainte des droits culturels est de perdre la hiérarchie, le pouvoir. Il faut avancer donc par étape. Elle souligne que si la cheffe du service de l'inspection et la directrice générale valident la méthode proposée pour les SMAC ce travail se déclinera sur les autres labels.

Guillaume Lechevin (Fédélima) salue ce changement de référentiel et de paradigme. Si un des enjeux est de faire apparaître ce qui est en dehors des radars, il existe la méthode SOLIMA qui peut répondre à ce besoin d'ouverture et qui présente l'intérêt de dépasser les choses. Il signale toutefois que les DRAC ne veulent pas financer les SOLIMA. Il attire l'attention de l'inspection sur la nécessité de se donner le temps de l'évaluation. C'est une étape trop souvent rapidement expédiée par les partenaires d'une structure.

Sylvie Pebrier (DGCA) précise qu'il y a l'organisation interne du ministère, le travail effectué sur le terrain avec l'ensemble des équipes et la présence de l'ensemble des conseillers (musique, action territoriale). Il faut créer un cadre qui permette une mise en commun et un espace d'intelligence collective. Elle cite l'exemple des contrats-programme qui ont été mis en place en Belgique et de tout l'accent qui est mis sur le travail préalable fait en amont.

Anne Claire Rocton (DGCA) ajoute que la volonté est bien que les conseillers puissent s'approprier les choses à terme de manière à penser l'évaluation comme un outil de méthodologie et le penser également avec des objectifs afin de permettre d'être plus à l'aise dans le travail d'accompagnement.

Concernant la question du SOLIMA, leur approche de l'évaluation des SMAC s'est inspirée de la démarche posée par la méthode de travail SOLIMA en la transposant afin de voir comment les idées pouvaient être réappropriées dans leur approche.

Anne-Marie Parein (Les Allumés du Jazz) démarche très intéressante d'autant qu'aujourd'hui tout le monde reste sur son « pré-carré ». Elle pose la question de la place de la musique enregistrée dans cette démarche. Le mot jazz ne veut rien dire en soi, on ne sait pas ce que c'est. La fédération a décidé de proposer trois jours de rencontres et s'est interrogé sur « enregistrer pour quoi faire ? ». Il est ressorti des choses intéressantes qui se passent dans les structures « hors cadre ». On constate également le mélange et l'éclatement des genres. Il faut des échanges avec les lieux de musiques, les artistes et toutes les personnes. Suite à cela, la fédération commence à mettre en place des événements où il s'agit de sortir de l'entrée « métier » avec des ouvertures sur autre chose (conte). Elle souligne la volonté et la nécessité de sortir des cadres.

Anne Claire Rocton (DGCA) la démarche a pour objectif de mieux regarder ce qui n'est pas pris en compte. On évalue souvent une partie du travail car l'entrée est verticale.

Pour **Cédric Hardy (Arts vivants et départements)** la méthodologie de travail qui sera mise en œuvre sur l'évaluation est essentielle car il y a une véritable dynamique collaborative.

3) Point divers :

Méthode de travail des sous-groupes de travail (contribution, calendrier...)

Marina Watremez (DGCA) indique qu'il s'agit de la première plénière du GTMA élargi au reste du champ du spectacle vivant notamment le jazz historiquement absent du « GTLIMA » ainsi qu'à la musique enregistrée. Cela répond à la volonté exprimée lors de la dernière plénière de 2018 de voir le GTMA prendre en compte les enjeux sur l'intégralité du champ des musiques actuelles.

Elle précise que des acteurs tels que conservatoires de France, Grands Formats, AJC ou encore la FELIN, la Ferarock, la GAM, le CALIF, MMF, le SNES sont désormais invités au GTMA. Elle souligne que cette liste n'est pas exhaustive, il peut y avoir des « oubliés » et qu'il convient de décider ensemble qui intègre le GTMA. Pour autant il faut que cela reste gérable et soit porteur de sens pour ce que l'on a envie de faire du GTMA. Le GTMA n'est pas un espace de négociation avec les partenaires sociaux, pour cela il y a d'autres espaces.

Bernard Guinard ajoute qu'il faut poser la question de la cohérence et bien souligné que nous ne sommes pas un espace de négociation. La question de l'intérêt de cette ouverture doit être posée.

Gilles Castagnac (IRMA) souligne effectivement que la GAM, MMF, le SNES et d'autres sont de nature différente entre des fédérations, des syndicats...Il faut poser le sens de cette ouverture et de qui on intègre en fonction de ce que l'on veut.

Anne Claire Rocton (DGCA) signale que la question des équilibres est essentielle. En effet, si les syndicats sont majoritaires nous changeons la nature du propos et les objectifs du GTMA et il faut réfléchir à l'équilibre et ne pas dénaturer le propos.

Denis Talledec (Fédération bars-bars) estime que la présence des syndicats est importante mais il faut être clair sur le fait que le GTMA n'est pas une instance paritaire ou un CNPS bis.

Gilles Castagnac (IRMA) signale que le GTMA peut s'ouvrir également aux luthiers, aux médiathèques...La liste est longue.

Guillaume Lechevin (Fedelima) ajoute qu'il est possible d'arriver à une liste de 800 personnes. La question est de savoir comment nous faisons des choix. Les syndicats pourraient être invités en fonction des sujets.

Gilles Castagnac (IRMA) demande si l'élargissement du GTMA se fait sur l'ensemble des contributions d'activités pour élargir le champ permettant ainsi de dépasser la logique de production/diffusion dans lequel le groupe est historiquement centré.

Anne Claire Rocton (DGCA) estime que ce débat touche un autre sujet qui est celui du CNM. Il faut savoir ce que nous souhaitons collectivement et savoir comment le GTMA peut nourrir les réflexions menées par ailleurs. Il faut penser l'articulation avec le CNM à venir. Est-ce que le GTMA devient un espace de la musique ? Comment repositionnons-nous le groupe et en articulation avec le reste ? Comment être constructif ensemble ?

Anne-Marie Parein (Allumés du jazz) qui participe pour la première fois au GTMA interroge les membres sur l'objectif du GTMA.

Dominique Muller (DGCA) explique qu'il s'agit d'un espace de co-construction sans forcément de la codécision. C'est un endroit où nous pouvons discuter et construire ensemble comme par exemple l'arrêté SMAC. Il permet également de définir comment chacun (Etat/CT/professionnels) porte ses responsabilités. Il y a beaucoup de problématiques et d'enjeux traités au sein du GTMA : la coopération, les SOLIMA, la parité H/F...

La répartition des sujets à venir au sein des prochains GTMA est répartie comme suit (Sous réserve de l'avancée de chaque sous-groupe de travail).

Plénière de juin :

- les contrats régionaux de filières
- la question de l'observation de la parité H/F

Plénière de novembre :

- présentation des travaux sur vademecum SOLIMA
- présentation des travaux sur la coopération
- présentation de l'étude sur les pratiques en amateurs portée à la demande du GTMA par l'IRMA avant la mise en œuvre d'un sous-groupe de travail dédié.

Pause-déjeuner

4) Réflexions sur la mise en place d'une observation participative et partagée sur l'ensemble du secteur des musiques actuelles relative à la place des femmes

Intervention préliminaire de **Natasha Le Roux du collectif HF IDF** qui fait un point d'actualité sur les travaux du collectif n'ayant pu le faire lors du GTMA précédent. La saison égalité dans les musiques actuelles qui s'est déroulé a constitué un laboratoire riche de réflexion. Le collectif souhaite également sensibiliser les publics sur les métiers des musiques actuelles à travers une campagne photo intitulée « Tu joues bien pour une fille » pour une meilleure orientation professionnelle des nouvelles générations en insistant sur les métiers de techniciennes et instrumentistes dans les MAA.

Point d'actualité du chantier égalité H/F par **Agnès Saal, haut fonctionnaire en charge de l'égalité et de la diversité (MDE/SG)** :

Le 8 mars, journée du droit des femmes, le Ministère de la culture présentera un bilan et exposera des pistes et nouveaux chantiers à ouvrir sur ce sujet.

Franck Riester a décidé de tenir le comité ministériel de la diversité le 1^{er} avril prochain. Cette instance qui regroupe l'administration centrale, les établissements publics nationaux et des personnalités qualifiées permet de faire le bilan des actions et d'enrichir et d'actualiser année après année la feuille de route ministérielle. Il a exprimé sa volonté d'augmenter la part des femmes dans les structures culturelles et celle des femmes sur scène. La mission de l'égalité travaille sur un instrument de suivi et de programmation qui va pouvoir être diffusé ces outils aux professionnels. Si les objectifs de progression ne sont pas remplis, la menace du malus existe toujours à ce stade. Ce sera au ministre de décider s'il souhaite appliquer le malus ou des mesures plus incitatives.

Un travail est engagé avec le CNV et l'ensemble de l'équipe ainsi qu'au sein des commissions du CNV. Une certaine prise de conscience est constatée car il y a une progression des femmes parmi les membres des commissions. Le démarrage est intéressant.

Le CNC et la MDE ont exprimé la volonté traitée le sujet des « vidéos musicales » : mesurer la place et le rôle qualitatif qu'occupe les femmes dans les clips YouTube ; Comment faire en sorte que la place, le rôle et l'image des femmes dans le champ des vidéos musique.

Deux choses essentiels paraissent essentielles : objectiver et observer. Il est important de savoir de quoi l'on parle avec des chiffres afin d'entamer ensuite une véritable réflexion en lien avec les acteurs. L'objectivation se fait également à travers l'analyse des données et le prisme de la sociologie du genre et qui permet d'agir de manière différente.

Le 11 mars prochain, le ministre signera une charte sur les femmes dans les médias. Des états généraux des femmes journalistes se dérouleront en avril. Une plateforme s'est mis en place afin de dénoncer les violences faites aux femmes. Il s'agit d'un outil de veille et de dénonciation collective sur les comportements condamnables.

La démarche se renforce avec tous les secteurs de la culture.

Suzanne Combo (la GAM) signale l'initiative de TPLM sur la places des femmes dans la musique. C'est elle qui pilote ce GT dont l'objet est de collecter la data. Il existe des choses en la matière.

Grégory Jurado (Grands Formats) informe le GTMA de l'étude en cours sur les femmes dans le jazz, réalisée conjointement par Grands Formats, AJC et la FNEIJMA. Celle-ci sera rendue en juin-juillet 2019. Il se sont intéressés au sujet des violences faites aux femmes.

Antoine Bos (AJC) ajoute qu'il restera néanmoins la question de tous ceux qui ne sont pas dans les fédérations et qui représentent la plus grande partie du secteur du jazz. C'est un « angle mort » pour lequel il n'y a pas de données. Cette étude servira surtout de point de réflexion pour les structures adhérentes aux trois fédérations.

Guillaume Léchevin (Fedelima) précise que le GTMA ne représente pas l'ensemble des pratiques. Il est important de penser l'endroit où chacun se situe pour ne pas perdre le sens des actions. Par exemple, les lieux ne peuvent être responsables de tout.

Suzanne Combo (la GAM) estime que le crédit d'impôt pourrait être un outil pour inciter les producteurs à l'image du critère de francophonie du crédit d'impôt pour la production phonographique.

Isabel Dacheux (fédération EIFEIL) précise que pour le secteur de l'édition, les trois majors génèrent 80% du chiffre d'affaires.

Flavie van Colen (Fedelima) signale que la Fédération a ajouté des questions relatives à la parité dans son observation annuelle. Elle a également collecté des données dans le cadre de son étude sur l'emploi permanent.

Il faut s'interroger sur ce que l'on compte et notre façon de compter au GTMA mais également dans d'autres secteurs de manière à avoir des données sur l'ensemble du champ culturel et comparer entre les secteurs. Elle insiste sur l'enjeu fort sur les pratiques amateurs. Elle cite l'exemple des écoles de musique dans lesquelles la répartition par genre est de 60/40 mais il existe des instruments très « genrés ». De même, dans une pratique en solitaire de la musique ou dans les studios de répétition en groupe, il n'y a pas de femmes. Il y a un vrai travail d'analyse et de sociologie du genre à mettre autour de la table en observant ce qui fait, ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas afin de poser des hypothèses.

Agnès Saal (MDE/SG) indique que cette étude sur les pratiques en amateur pourrait être réalisée par le DEPS (département des études et statistiques du MCC).

Anne Claire Rocton (DGCA) explique qu'il y a environ 1000 diplômés (DE/CA) musiques actuelles, musiques traditionnelles et jazz au total et dix pôles nationaux d'enseignement supérieur. Les femmes sont surtout présentes dans le chant. Les choses sont plus nuancées dans les musiques traditionnelles. Il lui paraît important que ce chantier puisse avoir des conséquences sur les schémas nationaux d'orientations pédagogiques (SNOP).

Cécile Offroy (Opale) précise qu'il existe des différences assez fortes dans les parcours selon le genre. On constate une vulnérabilité des femmes qui provoquent une rupture ou un arrêt transitoire (maternité...). Il y a des parcours discontinus et cela favorable à l'arrêt de la musique en lien avec cette discontinuité de l'emploi. Il faut envisager la notion de parcours tout au long de la vie.

Suzanne Combo (La GAM) souligne qu'elle fait partie du GT relatif à la parité F/H mis en place par la Sacem. Il serait également intéressant de s'appuyer sur les réflexions en cours au sein de la Sacem.

Dominique Muller (DGCA) estime important de se mettre d'accord sur une observation commune pour pouvoir observer la même chose sinon on risque d'avoir des données trop dispersées. De même, la présence des collectivités permet d'élargir le champ des structures observées ou d'observation de l'existant. Il y a un enjeu à travailler cette observation commune au sein du GTMA.

Julien Pion (Ferarock) indique que la fédération a observé les permanents des radios associatives adhérentes. Pour les équipes bénévoles, la proportion d'hommes est de 65%, on arrive à 80% d'hommes pour les équipes professionnelles. Cela pose la question de la représentativité professionnelle sur les territoires.

Bernard Guinard (FAMDT) signale qu'il existe l'outil GIMIC développé par la Fedelima.

Guillaume Lechevin (Fedelima) présente l'outil GIMIC à la demande des membres du GTMA. Il s'agit d'un outil d'enquête développé à partir des principes de l'observation participative et partagée. Plus il y a de donateurs, plus il y a de données. L'outil est aujourd'hui utilisé par plusieurs fédérations et quelques collectivités. Il permet une analyse partagée.

Agnès Saal (MDE/SG) estime que la mise en place d'un questionnaire commun à l'ensemble du champ serait tout à fait pertinent.

Flavie van Colen (Fedelima) signale qu'il y a de nombreuses questions à trancher ensemble : qu'est-ce que l'on compte ? qu'est-ce que l'on dénombre ? observe-t-on les rapports de domination ou non ? D'un côté il y a les instrumentistes et de l'autre les chanteuses. Elle signale le livre de Hyacinthe Ravé « Musiciennes » qui s'intéresse à la dimension genrée de la musique. François Ribac a également mené des travaux sur le genre et notamment la performance par le corps.

Eva Renaud (CNV) indique qu'une réflexion est en cours via un GT au sein du CNV afin de se mettre d'accord sur le lead féminin et masculin, pour qualifier la nature des groupes de musique et sortir les chiffres de diffusion par genre. Le groupe de travail est productif et propose des choses concrètes.

Anne Claire Rocton (DGCA) ajoute que le leadership n'est pas au même endroit entre les groupes féminins ou masculins. Par ailleurs, en musique actuelle la nomenclature de l'instrument codifie beaucoup les choses. Il conviendrait faire bouger la codification des instruments. La question du parcours des personnes est essentielle pour identifier les pratiques de décrochage.

Natasha Le Roux (collectif HF IDF) signale l'enquête sur les conditions de travail des musiciennes, menée par le SNAM-CGT qui sera publiée le 8 mars prochain.

Suzanne Combo (La GAM) alerte le GTMA sur le fait que les chiffres ne disent pas tout.

En synthèse, **Agnès Saal** retient les points suivants issus du GTMA :

- Le questionnaire commun

- Le sujet du crédit d'impôt
- L'étude sur les pratiques en amateur qui pourrait être réalisée par le DEPS
- La question du malus / mesure incitative et comment travailler la redistribution du malus à des opérations ou des chantiers qui font avancer le sujet.